

Décision

Générale

colonial

Décision n° 344 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle à Boghossian Sahar.

n° 344

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 547 du 30/06/1942

Date de publication
5 juin 1942

Date du numéro
30 juin 1942

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881

Vu le décret du 4 juin 1938 organisant la justice indigène à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des prisons à la Côte française des Somalis; La Commission de surveillance des prisons entendue,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé pour compter du 6 juin 1942 à Boghossian Sahac, Arménien. condamné à six mois de prison par jugement du 9 avril 1912 et incarcéré le 6 février 1942.

NOUAILHETAS.